

MODIFICATION DES STATUTS

SAS KERWATT

Assemblée Générale Extraordinaire

du 26/02/2022



TABLE DES MATIÈRES

1 Préambule.....	2
2 Article 7.1.2.....	2
3 Article 14.....	2
4 Article 17.3.....	2
5 Article 18.2.....	2
6 Article 18.8.....	3
7 Article 30.....	3
8 Article 38.....	3
9 Article 39.....	3
10 Cases de signature.....	4

1 Préambule

La première présidente de Kerwatt Nolwenn Revault souhaitant passer la main, nous avons réalisé que les démarches administratives d'un changement de présidence étaient les mêmes (et pour le même coût) que celles d'une modification des statuts. Par conséquent, nous avons décidé d'en profiter pour faire un léger « toilettage » des statuts afin de les rendre plus pérennes pour la suite.

Ce document a donc pour but de donner un éclairage sur les modifications que le Comité de Gestion souhaite apporter aux statuts de la SAS Kerwatt.

2 Article 7.1.2

2.1 But de la modification

Précision sur le type de bulletin de souscription possible :

- bulletin papier avec paiement par chèque ou virement
- bulletin internet avec paiement par carte bancaire sur le site <https://www.kerwatt/bzh>

2.2 Résolution

Le Comité de Gestion, via le sondage qui sera accessible en ligne, propose aux associés.es votants.es de se prononcer sur l'approbation de la modification proposée ci-dessus.

3 Article 14

3.1 But de la modification

Nouvelle formulation afin de simplifier le processus d'admission, principalement pour le cas de certaines personnes morales qui ont besoin de faire valoir leur admission auprès des services fiscaux de l'État :

- en supprimant « se porter candidate pour », ce qui permet de ne pas avoir à valider formellement l'admission d'un nouvel actionnaire avant que les fonds n'arrivent sur le compte bancaire de Kerwatt ;
- en adaptant la phrase suivante afin de décrire le processus de remboursement en cas de refus d'admission par le Comité de Gestion.

3.2 Résolution

Le Comité de Gestion, via le sondage qui sera accessible en ligne, propose aux associés.es votants.es de se prononcer sur l'approbation de la modification proposée ci-dessus.

4 Article 17.3

4.1 But de la modification

Ajout des clubs d'investissement et des clubs cigales dans le collège « personnes morales ».

4.2 Résolution

Le Comité de Gestion, via le sondage qui sera accessible en ligne, propose aux associés.es votants.es de se prononcer sur l'approbation de la modification proposée ci-dessus.

5 Article 18.2

5.1 But de la modification

Nouvelle formulation afin de rendre plus intelligible la composition du Comité de Gestion :

- dont les membres peuvent être des personnes physiques ou morales ;
- dont au moins la moitié des sièges est réservé pour les personnes liées aux associations initiatrices de projets (et sans qu'il y ait de limite en nombre de siège pour les personnes d'une même association initiatrice de projets).

5.2 Résolution

Le Comité de Gestion, via le sondage qui sera accessible en ligne, propose aux associés.es votants.es de se prononcer sur l'approbation de la modification proposée ci-dessus.

6 Article 18.8

6.1 But de la modification

Suppression de l'obligation de nommer un.e DG : afin de laisser la liberté de ne pas le faire si un jour cela est pertinent.

6.2 Résolution

Le Comité de Gestion, via le sondage qui sera accessible en ligne, propose aux associés.es votants.es de se prononcer sur l'approbation de la modification proposée ci-dessus.

7 Article 30

7.1 But de la modification

Suppression de la possibilité de demander, à la souscription, le versement des dividendes : cette option n'étant pas gérable facilement en pratique, nous préférons la supprimer, et laisser à l'AG le soin de décider annuellement si des dividendes sont versés ou pas à l'ensemble des actionnaires.

7.2 Résolution

Le Comité de Gestion, via le sondage qui sera accessible en ligne, propose aux associés.es votants.es de se prononcer sur l'approbation de la modification proposée ci-dessus.

8 Article 38

8.1 But de la modification

Article supprimé, puisque la liste initiale des membres du Comité de Gestion n'est plus à jour et qu'il vaut mieux ne pas faire figurer une liste qui sera amenée à évoluer chaque année.

8.2 Résolution

Le Comité de Gestion, via le sondage qui sera accessible en ligne, propose aux associés.es votants.es de se prononcer sur l'approbation de la modification proposée ci-dessus.

9 Article 39

9.1 But de la modification

Article supprimé, puisque les noms des dirigeants vont évoluer régulièrement et que nous souhaitons éviter d'avoir à modifier les statuts à chaque changement.

9.2 Résolution

Le Comité de Gestion, via le sondage qui sera accessible en ligne, propose aux associés.es votants.es de se prononcer sur l'approbation de la modification proposée ci-dessus.

10 Cases de signature

10.1 But de la modification

Suppression de toutes les cases qui étaient requises à la fondation de la SAS (pour la signature des fondateurs et des dirigeants), et remplacement par la liste des fondateurs (sans les adresses), pour information.

10.2 Résolution

Le Comité de Gestion, via le sondage qui sera accessible en ligne, propose aux associés.es votants.es de se prononcer sur l'approbation de la modification proposée ci-dessus.